La végétation aquatique

Les plantes aquatiques font naturellement partie de l'écosystème du canal Rideau. Il y a de nombreuses espèces de plantes dont la vallisnérie d'Amérique, la cornifle nageante, la massette, l'herbe à dindes, le potamot, l'utriculaire sp, l'hydrocharide grenouillette, le pourpier et le lotus. Beaucoup d'entre elles sont des espèces indigènes des eaux du canal Rideau, mais quelques-unes, comme le myriophylle en épi, sont des plantes envahissantes, qui ont été introduites sur le canal Rideau il y a plusieurs décennies.

De nombreuses espèces d'animaux comme les poissons (p. ex., l'achigan et le brochet), les oiseaux (p. ex., le plongeon, le héron, le merle noir, le canard, le troglodyte des marais et le petit blongios), les grenouilles, les tortues et les rats musqués ont besoin des ces plantes pour survivre. Certaines de ces espèces sont des « espèces en péril » (p. ex., le petit blongios et la tortue musquée).

Ces plantes jouent un rôle important au niveau du maintien et de l'amélioration de la qualité de l'eau en stabilisant les sédiments et en absorbant beaucoup de polluants nocifs.

La croissance excessive des plantes aquatiques est due à un nombre de facteurs à la fois naturels et anthropiques.

Ces facteurs comprennent :

- le déversement d'éléments nutritifs, principalement le phosphore, dans les eaux du canal Rideau.
- la coupe de la végétation sans l'enlever de l'eau (p. ex., coupe sur les rives, hélices de bateau). Cette pratique permet plutôt à la végétation aquatique de se répandre car les parties coupées s'enracinent à nouveau.
- Introduction des moules zébrées.

Un exemple de changement relativement récent qu'a subi l'écosystème est l'introduction des moules zébrées dans le canal Rideau. Ces moules ont amélioré la limpidité de l'eau et ont filtré les petites algues, permettant à une algue verte filamenteuse (Spirogyra), qui ne peut être filtrée par les moules zébrées, d'exploser en nombre, créant de grandes « taches vertes » dans l'eau. L'amélioration de la limpidité de l'eau, en raison des moules zébrées, a aussi permis aux plantes aquatiques de faire leur apparition en eau plus profonde.

Végétation aquatique sur le canal Rideau

Qu'est-ce que cette végétation?

Les plantes aquatiques qui se trouvent dans les eaux du canal Rideau représentent une partie importante d'un écosystème aquatique naturel, plus particulièrement au niveau de l'écologie des zones riveraines. Elles fournissent des habitats pour les poissons, les nourrissent et les protègent des prédateurs. Les plantes aquatiques jouent également un rôle clé en maintenant et améliorant la qualité de l'eau du canal Rideau.

La croissance excessive des plantes peut nuire à la navigation de plaisance, à la baignade et aux autres activités aquatiques récréatives et, par moments, un certain contrôle s'avère nécessaire.

Que fait Parcs Canada?

Parcs Canada dégage le canal de navigation de toutes les plantes aquatiques excessives, mène des recherches sur les plantes aquatiques et en assure leur contrôle, conseille les propriétaires fonciers sur les pratiques exemplaires et émet aux propriétaires riverains des permis pour le nettoyage sélectif des plantes aquatiques sur le devant de leur propriété.

Que puis-je faire?

L'addition d'éléments nutritifs aux eaux du canal Rideau, par l'entremise d'activités comme la fertilisation et la « compaction » des rives, participe à la croissance excessive des plantes aquatiques. Les propriétaires fonciers présents dans les bassins hydrologiques du canal Rideau peuvent jouer un rôle important au niveau de la réduction de cette croissance excessive en contrôlant ces activités.

Enlèvement de la végétation

Si vous désirez enlever les plantes aquatiques de votre propriété, vous devez obtenir un permis de Parcs Canada.

This brochure is also available in English

La gestion de la **végétation aquatique** sur le **canal Rideau**

Qu'est-ce que cette végétation?

Que fait Parcs Canada?

Que puis-je faire?

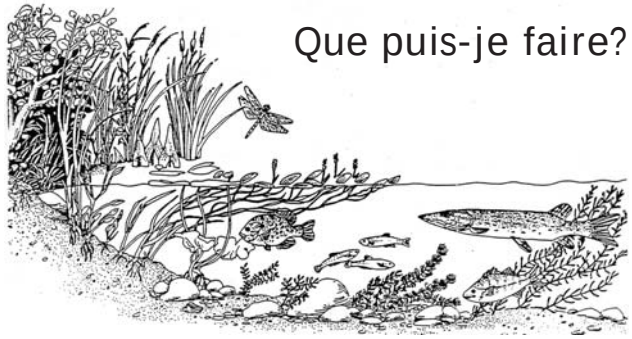

LES AMIS DU CANAL RIDEAU et le Canal Rideau Canal

Le rôle de Parcs Canada

Depuis de nombreuses années, Parcs Canada coupe et enlève la végétation aquatique excessive dans le canal de navigation. L'Agence possède son propre équipement de cueillette mécanique et dirige un programme d'enlèvement de plantes aquatiques à 20 endroits différents le long du canal Rideau. La rivière Styx et le centre-ville d'Ottawa sont les deux zones principales qui posent problème sur le canal Rideau.

La cueilleuse mécanique de Parcs Canada

Parcs Canada poursuit sa contribution à la recherche et au contrôle des plantes aquatiques le long du canal Rideau. La connaissance scientifique de l'évolution de la croissance des plantes est d'une grande aide quand vient le temps d'améliorer les programmes de gestion de la végétation.

Parcs Canada conseille les résidants des zones riveraines sur les pratiques exemplaires qui les aideront à gérer la croissance des plantes aquatiques.

Parcs Canada émet des permis pour l'enlèvement des plantes aquatiques. Il faut obtenir un permis avant de procéder à tout enlèvement de végétation aquatique.

Ce que vous pouvez faire

Toute personne résidant dans les bassins hydrologiques du canal Rideau peut jouer un grand rôle en matière de contrôle de la croissance des plantes aquatiques. Le déversement d'éléments nutritifs dans les eaux du canal Rideau est le seul grand facteur qui contribue à la croissance excessive des plantes.

Vous pouvez aider au contrôle de la croissance en :

- laissant (ou replantant) une zone tampon de végétation naturelle large de trois mètres le long du rivage. Cette zone absorbera les éléments nutritifs avant qu'ils ne se déversent dans l'eau.
- n'utilisant pas de produits chimiques pour le jardin.
- mettant en place un programme de gestion rural exemplaire axé sur la réduction de fuite d'éléments nutritifs/bactéries en provenance des terres agricoles.
- maintenant votre fosse septique en bon état de marche (vidange régulière et maintien du champs/système d'épuration).
- évitant de « compacter » (p.ex., pavage, gravier) les zones riveraines. Ce compactage augmente les déversements directs qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau.
- encourageant la mise à niveau des systèmes d'assainissement et de rétention des eaux de ruissellement municipaux.

Si vous désirez enlever la végétation aquatique du canal Rideau, vous devez obtenir un permis de Parcs Canada.

Veuillez noter que l'utilisation de produits chimiques pour le contrôle des plantes aquatiques est INTERDITE

Pour de plus amples renseignements sur le canal Rideau, consultez les sites suivants :

www.pc.gc.ca/canalrideau
www.rideaufriends.com
www.rideau-info.com

Procédure d'obtention du permis

Si un propriétaire de zone riveraine désire enlever la végétation aquatique devant sa propriété, il doit obtenir un permis de Parcs Canada. Ce permis est valide pour cinq (5) ans et peut être obtenu en contactant le bureau d'administration du Canal-Rideau de Parcs Canada.

Les conditions d'obtention du permis sont les suivantes :

- Le prix d'un permis de cinq ans, en vigueur à partir de 2006, est de 53,50 $.
- L'entrepreneur / le propriétaire doit prendre tous les moyens raisonnables pour cueillir la végétation aquatique coupée, l'enlever de l'eau et la placer en zone sèche, bien au-dessus de la laisse de crue.
- En règle générale, aucuns travaux ne sont permis entre le 15 mars et le 30 juin (époque du frai).
- Si la ligne de rivage d'une propriété mesure plus de 75 pieds, la zone de faucardage maximale est de 50 pieds sur 100 pieds de la rive.
- Si la ligne de rivage d'une propriété mesure moins de 75 pieds, la zone de faucardage maximale est de 26 pieds sur 100 pieds de la rive.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous :

Parcs Canada - Canal-Rideau
34a, rue Beckwith Sud,
Smiths Falls ON K7A 2A8
Téléphone : (613) 283-5170
Ligne sans frais : 1 888 773-8888
Courriel : RideauCanal-info@pc.gc.ca

C'est la loi

La protection de l'habitat du poisson est prévue par la ***Loi fédérale sur les pêches***. Quiconque contrevient à cette loi est passible d'amendes considérables et /ou risque l'emprisonnement.